

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juillet 2023](#)

Modification en matière de sécurité sociale concernant les "petits statuts"

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions en matière de sécurité sociale concernant les « petits statuts ».

Par « petits statuts », l'on entend les personnes qui effectuent un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré.

Avant 2020, les personnes qui travaillaient dans une entreprise dans le cadre d'un stage n'étaient pas toujours couvertes par l'assurance légale contre les accidents du travail souscrite par l'employeur. L'introduction de la notion de « petits statuts » dans la loi sur les accidents du travail a permis de garantir une protection similaire à celle des stagiaires et des travailleurs.

Les objectifs poursuivis par l'arrêté royal sont les suivants :

- effectuer certaines adaptations pour mettre en place une couverture uniforme des accidents du travail et maladies professionnelles pour les petits statuts
- soumettre une nouvelle formation à la réglementation relative aux petits statuts : la convention rémunérée de formation en alternance ODO (« overeenkomst van duale opleiding ») organisée par les autorités flamandes dans le cadre de l'enseignement des adultes
- supprimer la courte formation avec stage sur le lieu de travail de la liste des formations, étant donné qu'elle n'est plus proposée
- désigner l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) en tant qu'employeur pour la convention de stage de pratique professionnelle à la place de l'opérateur de formation
- nettoyer et actualiser les textes

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État, après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be